

## GESTION DES FLUX

# GESTION DES POINTES DE FRÉQUENTATION AUTOUR DU LAC

## > DÉFINITION D'UN PLAN D' ACTIONS

L'attractivité du lac d'Aiguebelette génère des pointes de fréquentation qui peuvent être très importantes notamment en période pré-estivale et estivale (juin et juillet).

Des éléments de contexte spécifiques rendent la gestion des flux de véhicules plus complexe comparativement à d'autres sites naturels et patrimoniaux : accessibilité directe et rapide via l'autoroute, multiplicité des points d'entrée sur le territoire, proximité des grandes agglomérations.



Ces phénomènes qui se concentrent sur les week-ends et jours fériés, **doivent être clairement distingués de la fréquentation touristique** accueillie au sein des campings, hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes.

Ils résultent d'une fréquentation « à la journée » par un public principalement issu des pôles urbains de proximité (Chambéry, Bourgoin-Jaillieu, Lyon...) qui viennent profiter des plages et des activités nautiques.

Si le lac d'Aiguebelette constitue légitimement un espace de respiration et de fraîcheur, ces événements certes ponctuels, s'accompagnent d'un certain nombre de désordres :

- Stationnement gênant entraînant des problèmes de circulation pour les services de secours, les riverains et les autres usagers du site ;
- Incivilités, tensions et conflits d'usage ;
- Impacts environnementaux (milieux naturels, déchets,...) ;
- Dégradation de l'image du site qui peut être amplifiée par une forme de surmédiatisation des événements.

> Effet négatif sur la valorisation touristique du territoire basée sur l'éco-tourisme qui cible une fréquentation familiale.

Par ailleurs, il est à noter que ces phénomènes peuvent être accentués par des reports de fréquentation liés à la fermeture d'autres sites de baignade et notamment de la base de loisirs de Miribel-Jonage.

« Le risque réside dans la multiplication et l'intensification de ces événements, amplifiés par le changement climatique – notamment la fréquence accrue des épisodes caniculaires – et par la croissance démographique attendue dans les agglomérations proches. »



### Fermeture de la barrière de péage autoroutière - Une mesure exceptionnelle

Durant les pointes de fréquentation, décision peut être prise de fermer la barrière autoroutière dans le sens d'arrivée sur le territoire du lac.

Ces fermetures ne constituent aucunement la règle. **Elles s'effectuent par autorisation préfectorale sur proposition de la gendarmerie (avec l'avis des élus référents) ou du gestionnaire de l'autoroute (AREA) :**

- En cas de problèmes de sécurité autour du lac,
- Suivant l'état du trafic autoroutier et le risque de remontées de files dans les tunnels en amont de la sortie (Tunnels de l'Épine et de Dullin).

**!/ \ L'information relative à la fermeture et à la réouverture de la barrière de péage sera relayée en temps réel auprès des habitants via l'application « Panneau Pocket » de la CCLA.**

**Dans ce contexte, la maîtrise des pointes de fréquentation est aujourd'hui un objectif clairement affiché par la CCLA pour :**

- répondre aux enjeux de sécurité publique ;
- préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie ;
- conforter une politique de développement éco-touristique qui profite aux habitants (infrastructures, services, retombées économiques) et éviter que le lac d'Aiguebelette ne se transforme en simple base de loisirs pour les pôles urbains environnants.

**La volonté de la communauté de communes n'est donc pas d'augmenter sensiblement les capacités de stationnement du territoire pour accueillir encore plus de monde.**

Il s'agit bien de trouver des solutions pour réguler les flux et garantir un niveau de fréquentation qui soit cohérent avec les objectifs de préservation du site et l'accueil d'un public familial.

Dans ce cadre, la CCLA a déjà engagé depuis 2018, un important programme de travaux pour requalifier les infrastructures d'accueil et certains équipements autour du lac : aménagement de la rive Est du lac, restructuration des parkings des bases de loisirs du Sougey et d'Aiguebelette, réhabilitation et création de nouveaux sanitaires, mise en place de containers semi-enterrés pour la collecte des déchets, aménagements cyclables...



**> Un programme d'actions en cours d'élaboration qui s'articule autour de deux volets**

### 1 Mise en place d'un dispositif de sécurité spécifique

Depuis 2019, le dispositif dit de « sécurité estivale du lac d'Aiguebelette » est discuté au sein d'un comité de concertation dédié associant les services de la préfecture, la gendarmerie, la CCLA, le SDIS, les communes riveraines du lac, les agents de sécurité, AREA, les gardes de la Réserve Naturelle Régionale, les acteurs touristiques et l'office de tourisme.

Ce comité identifie les moyens qui seront mobilisés chaque été et la coordination à prévoir entre les différents services :

- **Gendarmerie** >> Mobilisation brigade de Pont-de-Beauvoisin 73, mise en place de réservistes dédiés à la sécurité autour du lac, programmation de contrôles à la barrière de péage, capacité de mobilisation de renforts, interventions de la brigade nautique... ;
- **SDIS** >> Moyens d'intervention sur le lac en plus du dispositif classique ;
- **Gardes de la Réserve et gardes du lac** >> Mission de police de l'environnement, respect du règlement du lac ;
- **Agents de sécurité** >> Contrôles et surveillance aux entrées et sur les plages, accueil sur certains parkings... ;
- **ASVP** >> Gestion et verbalisation du stationnement gênant ;
- **AREA** >> Déclenchement d'informations autoroutières (panneaux et 107.7 FM) sur l'état de saturation des abords du lac et en fonction, invitant le public à ne pas accéder au lac.

Par ailleurs, un groupe « sécurité » (Gendarmes, SDIS, CCLA, communes, Réserve, Agents de sécurité) se réunit toutes les semaines pour dresser un bilan du week-end passé et préparer le suivant.